

Commune des

HAUTS-TALICAN

Modification des limites territoriales de la commune des Hauts-Talican en vue d'ériger le territoire de l'ancienne commune de Beaumont-lès-Nonains en commune séparée

Enquête Publique

ANNEXES

Documents joints au rapport du commissaire enquêteur:

- Copie des registres d'enquête
- Certificats d'affichage

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Oise

COMMUNE

Hauts - Talican

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Défusion

ex Commune Le Beaumont les Nouains

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Projet de modification des limites territoriales de la commune en vue d'ériger le territoire de l'ancienne commune de Beaumont-les-Nonains en commune séparée

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 3 Juin 2022 de _____

M. le Maire de : _____
 M. le Préfet de : l'Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Michel DARSEILLE qualité IR
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
Membres suppléants : M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____
M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 20 Juin au 6 juillet 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie Les Hauts-Talican

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies annexes

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en mairies et préfecture

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Mercredi 28 Juin Villotane de 16^h30 à 18^h00 et de _____ à _____
les Samedi 2 juillet Neuville-Groie de 10^h30 à 12^h00 et de _____ à _____
les Mardi 6 juillet Hauts-Talican de 16^h00 à 18^h00 et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 28 Juin 2022 de _____ heures à _____ heures
Permanence du commissaire enquêteur de 16h30 à 18h00.
Observations de M⁽¹⁾ _____

① J. et J. ROSETTO remettent courrier joint au présent registre page suivante.

② Madame DEZURITE Sylvie, villotian, est très favorable à la défusion de la "commune" de Beaumont (ex commune) compte tenu du refus permanent des élus de Beaumont aux diverses propositions (voir compte rendu CII) -
Fonctionnement indépendant (ex: fête du village, du village...)
Fonctionnement harmonieux d'un village = participatif de l'ensemble des habitants du village et des hameaux

Dominique ROSSETTO
27 rue des Abbayes
Beaumont les Nonains
60390 Les Hauts-Talican



Beaumont, le 28 juin 2022;

Conseiller Municipal de Beaumont les Nonains / Les Hauts-Talican depuis 1995.

Observations sur la possible défusion de Beaumont les Nonains

La fusion de Beaumont les Nonains, Villotran et La Neuville Garnier, votée à l'unanimité par les 3 conseils Municipaux possède de nombreux atouts pour réussir :

- les 3 villages sont déjà au sein du R.P.I. de Valdampierre au niveau scolaire, contribuant à la pérennité de l'école de Beaumont.
- tous les 3, ayant un nombre d'habitants quasiment équivalent, sont intégrés dans la Communauté de Communes des Sablons, mais loin des axes principaux, la commune nouvelle permettant d'affirmer d'une manière plus forte son caractère rural au sein de l'E.P.C.I.
- La fusion a permis de notables économies sur le fonctionnement de la commune, grâce à plusieurs mutualisations : entretien des espaces verts, assurances, réseau informatique, ... tant et si bien que le Conseil Municipal a voté une baisse des impôts locaux. Lequel Conseil a voté, pratiquement à chaque fois à l'unanimité, le budget des Hauts-Talican. Il suffit de relire les comptes-rendus des conseils municipaux pour se rendre compte qu'il n'existe pas une opposition systématique et nombreuse à tous les projets présentés, au contraire.

Je pense que le principal problème est dû à un conflit de personnes, d'égo mal placé et de refus de concertation au sein du Conseil. De plus, plusieurs conseillers nouvellement élus se sont trouvés confrontés à des débats un peu vifs, mais toujours corrects, qui ont pu les heurter.

Une autre raison du conflit a pu être que le nombre de conseillers, 19, attribué en période transitoire, ne permettait pas un partage équilibré de conseillers entre les 3 anciennes communes. Or, lors du prochain mandat ce nombre reviendra à 15, permettant une division égale entre celles-ci.

De plus, les prochaines élections municipales permettront le renouvellement de plusieurs conseillers, aplanissant ainsi la majorité des difficultés au sein de celui-ci, car il est évident que les habitants des Hauts-Talican (non consultés pour la fusion et trouvant incompréhensible qu'on les consulte pour la défusion) n'ont jamais manifesté ouvertement d'hostilité suite à la création de la nouvelle commune, ainsi qu'à son fonctionnement.

Je pense donc qu'il est très préjudiciable pour les habitants des hauts-Talican et principalement ceux de Beaumont les Nonains de procéder à une défusion. De la persévérance, du courage et beaucoup de concertation permettront de surmonter les difficultés et ainsi de faire progresser notre si beau village.

Dominique Rossetto

③ Monsieur Delargillière, Villotiau, est pour la fusion pour les motifs suivants :

- Vote contre les élus de Beaumont quasi systématiquement.
- Organisation de manifestation à Beaumont sans inviter les populations des 2 autres ex. villages
- Candidature d'un an poste de Maire lors de la fusion sans en avertir les conseils municipaux de Villotiau et de La Neuville
- Privilégier les intérêts particuliers avant l'intérêt général
- Opposition à la diffusion de ce de cet aux habitants du village de Beaumont
- Maire de Beaumont ne renseigne pas les habitants des 2 autres communes
- Elus de Beaumont semblent être dans l'opposition ne cherchant pas à s'intégrer aux autres communes

Delargillière

④ Monsieur ROUDREUX Olivier, Villotiau, hénévole à la bibliothèque municipale constate une entente secrète entre les habitants de La Neuville et de Villotiau et habitants de Beaumont

• très faible participation aux activités de la bibliothèque

Il ne dit souvent que les relations avec l'ex
commune de Beaumont (~~les~~ élus) sont difficiles
voire conflictuelles.

~~Billiet~~

⑤ Madame Billiet Martine, Villotian, est pour la défusion
pour les raisons suivantes :

- les conseillers de Beaumont (une majorité), sont toujours
contre les décisions prises par le Neuille et Villotian
(ralentisseurs, stop, Aménagements divers, jeux enfants, ...)

- Réunions de conseil municipal toujours "tendus"

- Une majorité de conseillers de Beaumont semble
constituer un "clan" .ex = fête à Beaumont sans invitation
des habitants de Villotian et le Neuille

Je constate également le désappointement de l'ancien Maire face
à ces comportements.

~~Billiet~~

Fin de la permanence à 18^h 40.

~~h.~~
Michel NARSEILLE
commissaire enquêteur

PREMIÈRE JOURNÉE

Samedi 2 juillet Permanence des commissaires enquêteurs

Les _____ de _____ heures à _____ heures

de 10^h30 à 12^h30

Observations de M^{lle} _____

① M^{lle} Masurier Benoit, je suis pour la diffusion des communes. Le nettoyage de la salle de Beaumont qui n'a pas été fait après l'organisation de la fête de Beaumont lesiens, qui était fait au par avant par la femme de nettoyage de la commune.

L'entretien des chemins de la commune qui était fait de temps en temps au par avant, et maintenant que le milieu du chemin.

Les guirlandes de Noël qui sont été mise une fois, et après plus mise, et remplacer par des sapin avec des prise électrique qui traîne dans l'eau, source de danger pour des enfants.

La mise en place de Stop qui gêne la circulation en matériel agricole.

Le ramassage des déchets sauvages qui n'est pas fait, même signaler.

② Mme KASPEREK Marguerite, je suis CONTRE La diffusion des communes. Des progrès au niveau de la gestion des communes, ainsi que des économies budgétaires. Pourquoi renoncer à cela?

La diffusion entraînera encore des frais supplémentaires pour la commune ainsi que pour ses habitants.

Les habitants vont encore devoir faire des changements d'adresse alors qu'il y a encore des soucis administratifs suite au précédent changement de noms de rues et de communes.

Qui va payer les cartes de visites et flyers des entreprises de la commune qui vont encore devoir être refaits à cause de l'adresse?

Pourquoi diffuser pour des problèmes d'égos? Si les conseillers de ce conseil ne s'entendent pas, qu'ils démissionnent de leurs fonctions ou patientent jusqu'aux prochaines municipales. Rien ne dit qu'avec

un nouveau conseil, l'entente ne sera pas cordiale.

Je suis d'avis à patienter et prolonger l'expérience jusqu'aux prochaines élections.

Pomme ne s'est pas fait en un jour, les Hauts Tatrican non plus !

Laissons une chance à cette nouvelle commune d'exister.

③ M^r BUTTEUX Dominique, habitant de La Neuville Garnier se positionne catégoriquement pour la défusion de la commune des Hauts Tatrican. Etant ancien conseiller municipal et donc à l'origine de la fusion, j'ai pu constater l'ambiance désagréable au sein des réunions de conseil de façon systématique avec régulièrement des refus ou abstention aux beaucoup de propositions des conseillers de Vallotran et La Neuville. Ceci depuis que M^r Beauvisage n'a pas obtenu ce qu'il souhaitait, c'est la place de maire des Hauts Tatrican alors qu'il ne s'était à aucun moment manifesté dans ce sens lors des premières réunions.

fin de la permanence 12^h 20

Nickel NARSEILLE CE

④ Courrier de Madame Séverine Crucifix Soland - Loulin du 6 juillet joint page suivante -

Nickel NARSEILLE CE

Je suis pour la diffusion.

Lors de la fusion, il était convenu que les secrétaires puissent se suppléer si nécessaire. Les maires ne fermaient pas aux vacances par exemple.

J'ai travaillé sur Beaumont du 1^{er} janvier 2019 au 27 novembre 2020, à raison de 2 jours par semaine.

J'ai tenté de mettre en place un tableau sur lequel on indiquait les tâches à faire, en cours, terminées. J'ai été la seule à l'utiliser.

À chaque fin de journée, j'informais ma collègue de mon travail. Je n'ai jamais su ce qu'elle faisait.

J'ai mis 3 mois à avoir un bureau - ma collègue avait décidé que je prendrais le sien et s'était installée une petite table accolée au bureau, dos à la porte d'entrée dans le bureau.

Je n'ai jamais pu écouter les messages sur le répondeur. Ils sont redirigés vers une autre ligne ou il y a un code, je ne sais pas.

Je lui ai demandé plusieurs fois de me fournir le tableau remis par la Communauté de Communes des Sables dans le cadre de leur opération Archives, permettant de gérer nos archives. J'ai fini par demander à M. Beauvillage d'intervenir. Il m'a répondu de voir avec ma collègue. Je n'ai toujours pas le tableau.

Le problème des impayés, notamment pour les télécommunications se me suis retrouvée plusieurs fois sans téléphone et Internet sur Villotran et la Veuille Garnier, donc difficile de travailler.

Aujourd'hui encore il faut que SFR envoie des relances afin d'être payé.

Il n'y a aucune raison.

Elle ne travaille pas pour Villotian ou La Neuville Garnier
Régulièrement j'ai des personnes qui me disent qu'ils ont
contacté Beaumont et attendent toujours une réponse...

Elle ne me communique pas les mails destinés à Villotian
ou La Neuville Garnier qui arrivent sur la boîte mails
de Beaumont.

Il n'y a jamais eu d'éclats entre nous. Lorsque je lui
proposais de faire quelque chose de telle façon, elle me
répondait " fais comme tu as l'habitude".

Puis petit à petit cela devenait lourd, pesant. J'entendais
des choses ou je voyais passer des mails qui n'allaient pas du
tout dans le sens d'une construction de commune nouvelle.

Depuis le 27 novembre 2020, je ne vais plus sur Beaumont
suite à la demande de ma collègue -

Aujourd'hui je n'ai plus ^{qu'une seule} tâche commune avec elle. ^{les délibérations}
Là encore je ne fais pas celles qui sont rédigées au pas,
donc il est arrivé que des délibérations soient écrites 2 fois.

Pour moi, le travail se fait dans la suspicion, le doute =
est-ce que cette tâche est réalisée au pas?

Exemple =

Les élus de Villotian et La Neuville Garnier et moi-même
commençons à nous interroger sur les distributions faites
aux habitants. Nous savons aujourd'hui qu'elles ne sont
pas faites en même temps sur Beaumont que celles pour
des habitants de Villotian et La Neuville Garnier.

En effet nous avons distribué le dernier compte rendu de
conseil ainsi que l'invitation pour la fête de Villotian le 30 juin
sur l'ancien territoire de Beaumont, certains habitants l'ont
eu le WE dernier et d'autres hier le 06/07. La date butoir
pour s'inscrire est le 08/07.

Rien n'est fait et n'a jamais été fait de la part de certains
élus de Beaumont et de la secrétaire pour que la commune
nouvelle ait une organisation cohérente et que le travail
se fasse sereinement.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Beaumont - Les - Nonains

Objet de l'enquête : Projet de modification des limites territoriales de la commune en vue d'élargir le territoire de l'ancienne commune de Beaumont - Les - Nonains, en commune séparée

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 3 juin 2022 de _____

M. le Maire de :

M. le Préfet de :

Préfète de l'Oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M _____ qualité _____
M Nicolas MARSEILLE qualité IR
M _____ qualité _____
Membres suppléants : M _____ qualité _____
M _____ qualité _____
M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 20 juin au 6 juillet 2022

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie des Hauts - Taliers

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies annexes

Registre d'enquête :

comportant 20 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en mairies et préfecture

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le Mercredi 28 juin Villotau de 16^h30 à 18^h00 et de _____ à _____

le Samedi 2 juillet Neuville Gisors de 10^h30 à 12^h00 et de _____ à _____

le Mardi 6 juillet Hauts-Taliers de 16^h30 à 18^h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

Lef 6 juillet 2022^{de} _____ heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾

Permanence du commissaire enquêteur de 16^h à 18^h.

- ① M^{me} Bernadette GUY-COICHARD remet ce jour un courrier joint au présent registre. (Doc 1)
- ② Mme Laurence LUCCI exprime son incompréhension face à cette possibilité de défection. Je ne trouve pas d'intérêt économique ni de sens à cette proposition. Si les seuls motifs sont des mésententes entre les membres du conseil, les prochaines élections municipales pourraient permettre à ceux qui le souhaitent de faire campagne. Par ailleurs je considère qu'il n'y a pas de motivation suffisante à cette proposition.
- ③ Madame DE JORO, Beaumont remet ce jour un courrier joint ~~par~~ au présent registre. (Doc 2)
- ④ Madame Rosemarie Beaumont, remet ce jour un courrier joint. (Doc 3)
- ⑤ Madame Thomas Céline remet courrier. (Doc 4)
- ⑥ 2 personnes se sont présentées pour s'informer sans remettre d'avis écrits.
 - 1 se déclare contre le dossier.
 - 1 " " sans avis
- ⑦ Courrier de M. Dubus Claude
- ⑧ Courrier de M^{me} Dubus Evelyne
- ⑨ Courrier de M et M^{me} LEPOLABE

Doc 1

Bernadette GUY-COICHARD

35 rue des abbayes

Beaumont les Nonains

60390 Les Hauts Talican

06.27.32.27.20

Conseillère municipale de Beaumont les Nonains/les Hauts Talican depuis 2008

Beaumont le 5 juillet 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous faire part de mes remarques concernant une possible défusion de la commune de Beaumont les Nonains.

La fusion de nos 3 communes s'est faite en janvier 2019 à l'unanimité, même si la population de Beaumont les Nonains (ainsi que les conseillers municipaux) n'ont pas été informés des différentes démarches.

Le conseil municipal de la nouvelle commune a été élu au mois de juin 2020 et s'est mis en place tout de suite après, ce qui ne fait pas une grande période pour lui permettre de faire des actions communes.

Nous avons néanmoins pu constater, depuis 1^{ère} année de fusion, des économies confortables sur notre budget commun, notamment sur le budget de fonctionnement (entretien espaces verts, assurances, réseau informatique etc...) ainsi qu'une baisse du taux des impôts locaux. Nous avons également pu offrir à nos aînés des colis de fin d'année et un repas plus conséquents que les autres années, même chose pour les cadeaux de Noël des enfants. Il était également prévu d'agrandir la salle des fêtes de Villotran afin de faire des fêtes plus importantes, ce qu'apprécie notre population.

De plus la fusion a permis de sauvegarder l'école de Beaumont les Nonains, garder une école en milieu rural est quelque chose de précieux, la commune a pu également affirmer son caractère rural plus fortement au sein de l'EPCI.

Le problème le plus important porte sur une question d'égo mal placé entre ceux qui auraient le "pouvoir" et ceux qui ne l'ont pas eu, ils ruinent de ce fait tout le travail fait pour le bien-être des habitants.

Les élections pour la commission chargée d'émettre un avis sur la défusion se sont tenues fin juin et début juillet, le conseil ne souhaitait pas faire une lettre d'informations dans les boîtes, j'ai moi-même fait un papier que nous avons affiché à la porte du bureau de vote lors des législatives. Le maire et les maires délégués ont finalement accepté de distribuer dans les boîtes aux lettres mon papier, Beaumont les Nonains les a reçu le vendredi pour voter le dimanche !! De plus nous ne savons toujours pas ce que doit faire cette commission, ce qui

est sur c'est que les gens sur la liste sont majoritairement pour la défusion (bonjour la démocratie, personne ne sachant qu'une deuxième liste pouvait être faite) et certaines personnes ont été refusées sur cette liste sous prétexte qu'ils n'avaient pas les bonnes opinions.

Le vote du 1^{er} tour nous a porté, mon collègue conseiller et moi-même, les deux seuls contre la défusion, largement en tête du scrutin et élus au 1^{er} tour. Bien sur les autres ont été élus au 2^{ème} tour mais n'ont même pas réussi à avoir autant de voix que nous au 1^{er}. Je vais revendiquer à la 1^{ère} réunion le poste de présidente de cette commission, ayant eu le plus de voix avec mon collègue, mais je sais pertinemment que je ne vais pas être élue.

Les prochaines élections municipales, en 2026, soit dans moins de 4 ans, permettront d'aplanir et d'apaiser les conflits puisque le nombre de conseillers sera de 15 au lieu de 19, soit 5 par commune, et que le maire pourrait être quelqu'un d'autre éventuellement, cette guerre des égos pourrait donc cesser.

Il serait dommage que la population subisse une défusion qui ne leur serait pas favorable, au niveau de leur bien-être et de leur intérêt pour une question de chasse au pouvoir !

Il serait préjudiciable pour la population de Beaumont les Nonains de défusionner, un peu de temps, de courage, de discussions sereines permettraient de surmonter tous nos problèmes et faire vivre sereinement notre beau village.

J'espère que mon courrier retiendra votre attention ainsi que celle de Madame la Préfète, car les informations circulant sur cette défusion sont très axées sur une réponse positive et ne sont pas objectives...

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Très cordialement,

Bernadette GUY-COICHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bernadette GUY-COICHARD', written in a cursive style.

- nous bénéficions de travaux qui on réalisés peut-être jamais par faire / Chemins / ponts
- nécessité de réduire le côté administratif et dépenses sur des bâtiments, personnels des marais on regroupent des petites communes.

- Sachdaleux que 2 ou 3 membres du conseil peuvent perhubés, à chaque fois, les réunions au point où les autres avaient sheries d'avance et fini par voté la sortie de notre village du regroupement que nous avons demandé.

Ces membres agissent par sentiment de revanche parceque leur poulain n'a pas été élu maire (supérieur). L'ancien maire nous avait mis en garde avant même le début de collaboration que si Ph. Logeat était élu ça allait être terrible car il passe son temps dans son exploitation en Slovenie, et que Valérie Beaumaisage (son petit soldat, pour même) sera le meilleur choix.

- Ph. Logeat aurait dû être plus ferme pendant les réunions, mettant les propositions

au vote (dans une barre de morale se se pose comme ça) au lieu d'attendre systématiquement un unanimité.

Le but du regroupement, pour moi, était de réduire les charges administratives - locaux municipales, frais bureaucratiques etc tout en augmentant votre pouvoir de réclamer des aides auprès de la Communauté de Commune.

Que 2 ou 3 réussit à casser ce qui a été mis en place pour des raisons personnelles n'est pas acceptable.

Je suis pour la continuation de ce regroupement.

H. DE 1980

Doc 2

- On bénéficier aussi d'un entretien des espèces vertes exceptionnelles.

Pourquoi je suis pour la défusion

- à l'origine il était prévu qu'au conseil suivant comme Beaumont était la plus grande commune qu'il y ait 7 conseillers de Beaumont, 6 de Villotran et 6 de La Neuville Garnier, en fait , on a Villotran qui a le Maire, un maire délégué et un adjoint alors qu'à la Neuville et Beaumont il n'y a qu'un maire délégué
- Nous n'avons jamais réussi à avoir le compte rendu du 3 juillet 2020, avec les élections du maire, mais aussi le discours qu'il a fait avant les élections des maires délégués, (discours contre Valéry Beauvisage), et une élection d'adjoint qui il me sembl n'a pas été faite dans les règles puisqu'il n'a pas été demandé aux conseillers qui voulez se présenter..
-
- Les conseillers de Villotran et la Neuville Garnier sont restés braqués contre Mr Beauvisage car il s'est présenté lors de la fusion contre Mr Logeay qui était au courant puisqu'il est venu demander à l'ancien maire de lui demander de ne pas se présenter
-
- les comptes rendus des conseils sont rédigés par le maire et la secrétaire de Villotran sans tenir compte des secrétaires de sceance, qu'ils aient fait les comptes rendus (quand se sont des secretaires de Beaumont) ou non car si ce sont des conseillers de Villotran ou de la Neuville Garnier, ils ne prennent aucunes notes. Les comptes rendus sont rédigés de manière à faire dire ce qu'il veut que les administrés entendent.
-
- Les conseillers des autres communes ne comprennent pas que ceux de Beaumont discutent des propositions, pour deux raisons je pense, la plupart des conseillers des autres communes sont au courant des sujets qui vont être débattus (qu'ils ont déjà débatus), les dates des conseils sont connues d'avance dans les deux autres communes (Sirs 2022)

Les décisions qui sont prisent ne sont pas suivies ex : utilisations des guirlandes de Noël de Beaumont jusqu'à leur usure, tonte des chemins pour éviter les traitements des agriculteurs...

2 ans pour boucher des nids de poule, on me dit de demander à Mr Beauvisage alors qu'il n'a aucun pouvoir

Pas de compte rendus en conseil des réunions de commission et CCS, (syndicat électrique, Sirs, routes...)

Secretaire de seance...La NG

Pas de réunion des commission communication, CCAS de puis 2 ans (29/10/2020)

Reunion de conseil juste quand il y a besoin d'un vote du conseil

Vote unanime des conseillers de Villotran et de la Neuisille Garnier alors que 4/6 pour Beaumont pourla défusion...

Beaumont Les Nonains, le 06/07/2022

Je suis contre le projet de défusion des communes des Hauts Talican pour les raisons suivantes :

- La fusion, « concoctée » entre les élus de l'époque, sans trop de communication auprès des administrés sur le sujet. Découverte, pour ma part, presque par hasard que les communes allaient fusionner.
- Les démarches administratives de changements d'adresses liés à la fusion ne sont toujours pas terminées à date. Problèmes de mises à jour à fur et à mesure des bases de données de certains prestataires (assurances, gaz, téléphone...), de sites officiels (Ameli, ANTS,...) ou sites e-commerce. Même la carte d'électeur 2022 est à l'ancienne adresse. Ces démarches durent déjà depuis plus de 2 ans. Je n'ai pas envie de recommencer. Trop de démarches sans avoir déménagé.
- L'absence de communication sur les griefs qui ont poussés à la mise en place de ce projet de défusion. Dans les comptes rendus des conseils municipaux, il est indiqué régulièrement le sujet de l'avancement de la défusion, mais jamais, sauf erreur de ma part, il n'a été expliqué les raisons pour lesquelles il faudrait défusionner.
- L'absence de communication sur les éventuels projets pour la commune de Beaumont Les Nonains si la défusion était actée.
- La fusion des communes est trop récente, il faut laisser un peu plus de temps avant de défaire ce qui vient d'être fait.

Cordialement,



Doc 4

Thomas elin

La dérive du « toujours plus grand »

La commune doit rester un lieu de proximité, un cadre intime et chaleureux dans lequel tout le monde se connaît (ou presque) et où chacun est reconnu. Elle doit garder sa dimension humaine pour pouvoir jouer ce rôle bienfaisant. Qu'on y soit né ou qu'on y réside, elle donne à chacun un sentiment d'appartenance. On « appartient » à une commune, mais elle nous appartient aussi en partie.

En 1971, la loi Marcelin met en place un plan de regroupement volontaire par voie de concertation entre les préfets et les élus locaux. Aucune fusion ne pourra être prononcée sans que soit organisé au préalable un référendum local. Echec: 1308 communes seulement accepteront de disparaître et par la suite 300 demanderont et obtiendront une défusion. Pourtant, il avait été annoncé de larges avantages financiers.

10 ans plus tard, François Mitterrand a fait savoir qu'il était opposé à la réduction du nombre des communes.

En 2010, à nouveau, une loi est adoptée pour inventer « les communes nouvelles ». Les petites communes sont « invitées » à se regrouper sous un nouveau nom pour en former une seule. Arguments: il faut entrer dans la modernité... Les communes sont trop petites pour pouvoir répondre aux besoins des habitants...

Souvent, hélas, tout se fait sans l'avis des habitants... Il y a déjà des communautés de communes, n'est-ce pas suffisant ?

Car ce qui devait être une coopération solidaire, est en train de devenir une machine technocratique puissante qui met les communes rurales sous tutelle.

Pour 81% des Français vivre à la campagne représente un mode de vie idéal. A la campagne, la vraie, celle des petites communes qu'il ne faut pas détruire pour ne pas ébranler les fondations d'un édifice social qui singularise depuis toujours le vivre ensemble à taille humaine.

Extrait du livre « Ces villages qu'on assassine »
de Pierre Bonte et Céline Blampain (2020)

Le texte ci-dessus pour servir de réflexion sur le besoin de revenir à l'ancien statut de notre petite commune de Beaumont les Nonains. De plus, que deviendraient, si la fusion était maintenue, la mairie, l'école et les autres locaux municipaux ?

*Avis déposé par Claude Dubus
habitant du hameau de La Longue Rue*

Un simple avis

Doc 6

Mon mari est né dans notre belle commune de Beaumont les Nonains, au hameau de La Longue Rue et dans la maison habitée par sa sœur actuellement. Nous nous sommes mariés dans la petite mairie de Beaumont, pas à Aubervilliers d'où je suis native.

En 1976, nous avons décidé de venir habiter définitivement à La Longue Rue, dans la maison achetée par l'arrière grand-père de mon mari en 1943. Celui-ci fut maire de la commune dans les années 1930-40.

J'ai été « adoptée » par le village, donc celui-ci est devenu mon village. Mes parents ont pu venir habiter près de nous et ils sont inhumés au cimetière de Beaumont, dans un caveau, là où nous irons les rejoindre.

Déjà nous ne sommes pas un village: La commune, 3 hameaux, 1 lieu-dit, tout ceci étalé sur une grande surface d'une dizaine de kilomètres de long.

Je n'ai pas compris le pourquoi de la fusion avec deux autres communes. Pourquoi vouloir tuer la campagne, l'âme des villages. Pourquoi voir grand, toujours plus grand, avec plus de monde, où l'on devient complètement anonyme.

Quels avantages pouvait t-on tirer de cette fusion? Certainement rien, ou si peu, puisque beaucoup d'habitants souhaitent faire marche arrière. Pour ma part, j'aimerais tant que la commune retrouve son nom. Par respect pour les anciens et aussi parce qu'ils sont beaux nos villages, nos hameaux. Quelques évolutions, oui, mais pas de transformations radicales, car là, personne ne sait où cela peut mener !

Restons petits, simples, avec ce qu'il y a encore (et pour combien de temps?) de vrai, de naturel et surtout d'humain.

Avis déposé par Evelyne Dubus
habitante du hameau de La Longue Rue

Francis et Nadine LEPOLARD
9, rue des Abbayes
Beaumont-les-Nonains
60390 LES HAUTS-TALICAN

Doc 7

Beaumont-les-Nonains
Le 6 juillet 2022

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous avons emménagé à Beaumont-les-Nonains en mai 2001. Nous habitions auparavant un autre village de l'Oise : Liancourt-Saint-Pierre.

Nous nous sommes présentés à la mairie à notre arrivée et avons intégré rapidement l'association des fêtes, puis plus tard le CCAS en tant que personne nommée par le maire (pour Mme Lépolard).

Dans chacune des entités, les mêmes personnes siégeaient. Nous avons remarqué tout de suite le conservatisme qui émanait de l'équipe municipale et du maire de la commune. Ne rien changer, pourquoi on a toujours fait comme cela, surtout ne rien divulguer aux administrés et ne pas accepter qu'une personne extérieure vienne mettre son nez dans les affaires de la commune.

Pas de site internet parce que personne de l'équipe n'a le temps ni les compétences pour s'en occuper. Mais on pourrait demander à quelqu'un de la commune de s'en occuper, surtout pas, rien ne doit sortir de la mairie. Si vous voulez avoir des informations sur la commune, les conseils municipaux, il faut se déplacer voir le tableau d'affichage à la mairie. Seuls le journal de l'église catholique, et les formulaires d'inscription pour les quatre fêtes organisées par l'association des fêtes arrivent dans les boîtes aux lettres.

C'est un groupe fermé, dans lequel, les conseillers sont remplacés aux élections par leurs enfants. Toujours les mêmes familles figurent au conseil municipal. Une seule fois en onze ans, une deuxième liste s'est présentée aux élections municipales, un avocat parisien qui a une résidence secondaire dans la commune, n'a pas été élu car il n'était pas du cru.

Nous avons appris le 11 novembre 2018, après le dépôt de gerbes au monument aux morts, par M. François Masurier, maire de la commune à cette époque, que nous allions fusionner avec les communes de Villotran et la Neuville Garnier. Et qu'il fallait trouver un nom à notre future commune. Les conseillers municipaux avaient été de leur côté prévenus peu de temps auparavant.

Aucune information supplémentaire n'est parvenue aux administrés pendant six mois. Puis, au mois de mai 2019, au pot de la fête des mères et pères organisé à la mairie, on a appris que notre commune s'appellerait « les Hauts Talican » car il y avait un bois à la lisière des trois communes qui se nommait les Talican.

S'ensuivre en 2020 les élections municipales pour élire les conseillers de la nouvelle commune constituée et le nouveau maire. A la tête de la commune de Beaumont-les-

Nonains, figurait désormais Valéry Beauvisage qui remplaçait François Masurier ayant arrêté ses fonctions. C'est Philippe Logeay, maire de Villotran, qui est élu maire. Au grand désespoir de certains des élus de Beaumont qui voulaient élire « leur poulain » Valéry Beauvisage comme maire. Ils ne sont plus que six conseillers (six conseillers dans chaque commune plus le maire, soit 19 personnes en tout), deux conseillers en accord avec Philippe Logeay, et quatre contre sur Beaumont.

A partir de cette époque l'entente cordiale est rompue. Chaque conseil municipal fait l'objet de questions et remarques parfois désobligeantes de la part de plusieurs conseillers originaires de Beaumont. Ils ne sont jamais d'accord avec les propositions du maire. Nous avons appris qu'à chaque réunion mensuelle entre M. Logeay et ses trois maires adjoints, Valéry Beauvisage restait muet au bout de la table, les bras croisés, en disant que notre village de Beaumont n'avait besoin de rien.

Alors qu'ils étaient d'accord avec la fusion de nos trois communes et qu'elle ne pouvait nous apporter que de réelles économies et des subventions conséquentes. Rien que sur le nettoyage des espaces verts et des abords dans chaque commune, le changement est phénoménal. Tonte régulière, nettoyage des caniveaux, et un contrat revu à la baisse.

Idem, pour les assurances des trois communes, forte réduction du contrat. Il en va de même pour le budget travaux des communes, des subventions plus importantes pouvaient nous être accordées.

Les échanges entre les habitants des trois communes étaient fructueux, comme par exemple la marche organisée par M. Logeay, au mois de septembre 2021 suivie d'un goûter familial.

Il était prévu la réalisation d'un parcours de marche entre nos trois villages, mais les conseillers de Beaumont ont refusé d'y participer. Donc il n'a pas été réalisé pour l'instant. Et nous recevions les compte rendus des conseils municipaux, le journal des Hauts Talican, les fêtes organisées au sein de nos trois villages,.... Nous étions enfin informés de la vie municipale sans nous déplacer.

Nous avons aussi reçu un courrier le 12 mars 2021 émanant de la mairie des Hauts Talican dans lequel on nous avertissait de notre changement d'adresse (la Grand Rue devenait la Rue des Abbayes commune les Hauts Talican). On nous demandait de modifier le certificat d'immatriculation de notre véhicule, et de prévenir tous les organismes privés ou publics de ce changement. Ce que nous avons fait et il est hors de question de rechanger à nouveau.

Quel gâchis cette défusion. Nous voulions faire partie de la commission d'enquête pour témoigner de notre désaccord, mais nous n'avons pas été averti de sa date de constitution. Aucune information auprès des administrés n'est parvenue sauf pour les élections de cette dite commission. Nous sommes allés voter sans avoir connaissance de la liste des personnes qui y figurait.

Nous avons appris par la suite que cette commission était constituée des membres du conseil municipal de Beaumont et de personnes choisies par le maire adjoint Valéry Beauvisage car elles étaient favorables à la défusion. Aucun respect de la démocratie à Beaumont-les-Nonains.

Recevez, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, nos sincères salutations.

7

M. et Mme Francis LEPOLARD
et Nadine BERNARD
9 Grand'Rue
BEAUMONT-LES-NONAINS
60390 LES HAUTS TALICAN

Les Hauts Talican, le 12 mars 2021

Objet : votre nouvelle adresse

Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de la création de la Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN, il a été procédé à une nouvelle dénomination des voies portant le même nom.

Ainsi, par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019, la "Grand'Rue" (de Beaumont-les-Nonains) est devenue la "RUE DES ABBAYES". Les plaques et panneau de rues ont été installés le mois dernier.

Ce changement devrait faciliter la localisation de votre domicile par les services d'urgence, La Poste, les concessionnaires des réseaux, les livreurs, etc.

Je vous invite donc à faire votre changement d'adresse, notamment sur le certificat d'immatriculation de votre véhicule dans les prochaines semaines (délai d'un mois). Pour ce faire, sur le site <https://www.service-public.fr> vous pouvez effectuer votre changement d'adresse en ligne (déclaration de nouvelles coordonnées et information des organismes publics et privés).

À noter que la carte d'identité, le passeport et le permis de conduire portant l'ancienne adresse, sont toujours valides.

Pour une entreprise ou un professionnel, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre dont il dépend.

Je vous remercie de votre participation et suis à votre écoute au besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire délégué de Beaumont-les-Nonains,
Valéry BEAUVISAGE.

ATTESTATION DE MODIFICATION D'ADRESSE

Le Maire délégué de la Commune déléguée de Beaumont-les-Nonains, ATTESTE que suite à la modification d'adresse effectuée par le Conseil municipal, la nouvelle adresse de :

M. et Mme Francis LEPOLARD et Nadine BERNARD est :
9 rue des Abbayes BEAUMONT-LES-NONAINS 60390 LES HAUTS TALICAN

Pour servir et valoir ce que de droit, le 12 mars 2021, le Maire délégué,



de M^{me} FAVEUR Nichelle

Une première remarque sur le fait que la fusion des communes est très facile alors que pour défusionner ça paraît bien compliqué. Il me semble que la procédure devrait être identique pour les 2 cas de figure - ça peut être un frein à de nouvelles fusions éventuelles.

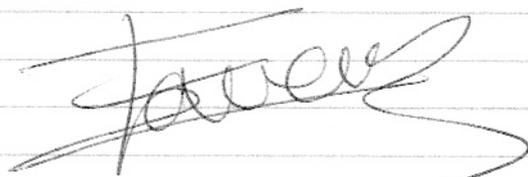
Sur le dossier de la Préfecture il est indiqué que des "tensions" sont apparues rapidement après la fusion. Je pense pour ma part que c'est vraiment un climat délétère qui s'est installé très vite. C'est un peu mieux depuis le maire a proposé de défusionner mais ça recommencera si la défusion n'aboutit pas.

Les relations au niveau du secrétariat sont également très difficiles. De fait le secrétariat devrait être au siège de la commune des Hauts Talcan à savoir à Beaumont les Nonains mais à peine installée la 2^{ème} secrétaire est repartie dans ses anciens locaux.

Au niveau du Conseil Municipal ça fonctionne très mal - registre des comptes restés passifs à chaque validation, comptes rendus distribués avant validation par le Conseil, un compte rendu du 3 juillet jamais donné aux conseillers malgré de nombreuses demandes (certaines actées dans les comptes rendus), des comptes rendus rédigés par le Maire et non par le secrétaire de séance, et la non prise en compte des corrections apportées par le secrétaire. * J'ai été désigné secrétaire de séance lors du Conseil Municipal du 4 juin le projet de compte rendu a été agité en la main de BLN (car je n'ai pas d'ordinateur) - je l'ai corrigé dans les 24 heures et j'ai envoyé mes remarques et/ou corrections par SMS à M. Bogy à 3 heures

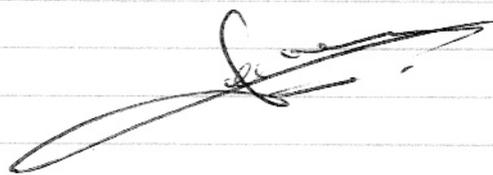
à 16h30 n'ayant pas de réponse de sa part
je lui renvoie un SMS pour qu'il ne dise s'il
avait bien pris connaissance de mon
premier SMS. Il m'a répondu oui et après plus
de nouvelles, mais distribution du compte
rendu initial avec aucune de mes corrections
...

Travaux désolés des sites de cette diffusion
mais je suis d'accord avec M. Logeay en la
bel et bien atteint un point de non retour



Pour ma PENSÉE Jany la Grange.
Je suis pour la diffusion.

Pour avoir des réponses plus rapides à nos
demandes - surtout sur les questions de
sécurité qui me me conviennent pas du tout.



Mme Roche Elisabeth, Jany la Grange est pour la
diffusion
Attire l'attention sur les points suivants :

- Installations de ralentisseurs pour limiter les vitesses excessives
- Modifier le positionnement de l'abri bus pour le reporter vers le calvaire

espère que la diffusion permettrait de régler les sujets
évoqués.



Douglas Coco Bernard, Beaumont, est pour la diffusion :

- Manque de concertation entre les membres du CD
- Admettre les remarques de toutes les communes

Monsieur Valéry BEAUVISAGE Maire Délégué de Beaumont - la - mais est pour la diffusion.

Temps d'attente pour faire signer les documents par

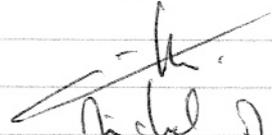
M. le Maire

- Après la diffusion de Beaumont les norains viendra le tour de la Neuille Garnier et Villotran.
- le travail des secrétaires n'est pas du tout coordonné Travail fait en double au pas de l'aut.
- On veut imposer des airs de jeux pour les fermer au public car ils sont très rapidement obsolètes.
- le Conseil municipal des Hauts Talican est constitué de 15 conseillers (6 de la Neuille garnier, 6 de Beaumont les norains et 7 Villotran)?? Villotran est arrivé avec le - d'argent le - d'habitants et le + petit territoire!! Beaumont les Norains est arrivé avec 100.000 euros La Neuille garnier 30.000€ et Villotran 30.000€
- Les représentants de la Commune sont à Villotran, le Maire, 1 Maire Délégué, 1 Adjoint et la vice présidente du S.I.R.S. (ce que Villotran a intégré le S.I.R.S en 2017).
- La fusion a été fait dans la précipitation. M. Logeay a réjeté "qu'il fallait fusionner rapidement car après les élections ne serait plus possible"
- Les Maires délégués de la Neuille Garnier et Beaumont les - norains n'ont le droit de signer aucun bon de commande (Ampa les, papier tablette -)
- Des comptes rendus de Conseil Municipal n'ont jamais été fait (élections des Maires délégués).
- Trop de paroles ont été dites pour que cela puissent fonctionner.
- les comptes rendus sont rédigés par M. le Maire et ne correspondent pas à la réunion.

La Commune de Commens des Sablons a detroyé 400.000 € à chaque Commune a dépense pendant la mandature mais n'aurions pas fusionné, mais aurions touché 1.200.000 Euros.

- Un arrêt de bus a été voté au Conseil Municipal celui-ci n'est pas fini et il a été payé à un artisan de la Neuille Garnie → Il est impossible d'accéder à la bouche à incendie.
- Un devis a été effectué à une entreprise d'électricité de la Neuille garnie pour le rebouchage des nids de poule, l'entreprise a traîné pour effectuer les travaux les habitants de Beaumont ont éclatés 2 procureurs.
- Avant la fusion, nous avons évoqués nos souhaits d'investissement, Après la fusion rien n'est ressortit.
- Depuis la fusion, aucun investissement de la Communauté de Communes des Sablons sur le territoire de Beaumont les Nains n'a été fait sur Villehan.
- La Communauté de Communes dit "Avec la fusion, nous avons le droit de présenter 1 seul projet". Avant la fusion nous aurions pu présenter 3 projets.
- Aucune fusion de Communes ne fonctionne.
- Si Beaumont les Nains reste, Beaumont sera toujours quit par rien.
- 17 Conseillers Municipaux sur 19 souhaitent que Beaumont les Nains se retire.
- Pour le congé d'été des secrétaires c'est à la secrétaire de Beaumont de s'adapter afin que la Mairie reste ouvert.
- Un feu s'est produit à la Longue Rue à 4 endroits différents. Un gendarme a dit "La fusion ne se passe pas bien".

Fin de la permanence à 19h 30


Michel NARVILLE CE

Le 6 juillet 2022 à ~~_____~~ heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Nouvier LOGEAY, Maire déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs, du 20 juin au 6 juillet 2022 de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures
aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Les observations ont été consignées au registre

par 15 personnes (pages n° 2 à 7).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Gejeay



DÉPARTEMENT : OISE

COMMUNE : LES HAUTS-TALICAN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe LOGEAY,
Maire de la Commune de LES HAUTS-TALICAN,

- certifie que l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2022, instituant la commission prévue à l'article L. 2112-3 du code général des collectivités territoriales, chargée d'émettre un avis sur le projet de modification des limites territoriales de la commune des Hauts-Talican, en vue d'ériger en commune séparée la portion du territoire de la commune correspondant au territoire de l'ancienne commune de Beaumont-les-Nonains, a été affiché dans les locaux de la mairie et des mairies annexes des communes déléguées de LA NEUVILLE-GARNIER et de VILLOTRAN, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires et sur place, le **vendredi 13 mai 2022**.

Fait à Les Hauts-Talican, le 13 mai 2022, le Maire,



Philippe LOGEAY



DÉPARTEMENT : OISE

COMMUNE : LES HAUTS-TALICAN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe LOGEAY,
Maire de la Commune de LES HAUTS-TALICAN,

- certifie que l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2022, portant convocation des électeurs de la portion du territoire de la commune des Hauts-Talican, correspondant à l'ancienne commune de Beaumont-les-Nonains, en vue de procéder à l'élection, les 26 juin et 03 juillet 2022, des membres de la commission prévue à l'article L. 2112-3 du code général des collectivités territoriales, chargée d'émettre un avis sur le projet d'érection de ladite portion du territoire en commune séparée et, fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidatures, a été affiché dans les locaux de la mairie et des mairies annexes des communes déléguées de LA NEUVILLE-GARNIER et de VILLOTRAN, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires et sur place, le **vendredi 13 mai 2022**.

Fait à Les Hauts-Talican, le 13 mai 2022, le Maire,



Philippe LOGEAY



DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune des HAUTS-TALICAN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Philippe LOGEAY, Maire de la Commune des HAUTS-TALICAN, certifie que l'avis au public relatif à l'enquête publique portant sur le projet de modification des limites territoriales de la commune en vue d'ériger le territoire de l'ancienne commune de BEAUMONT-LÈS-NONAINS en commune séparée a été affiché dans les locaux de la mairie et des mairies annexes des communes déléguées de LA NEUVILLE-GARNIER et de VILLOTRAN, par tous moyens en usage et aux lieux habituels accessibles au public, selon les prescriptions réglementaires et sur place, 8 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du samedi 11 juin 2022 au mercredi 6 juillet 2022 inclus

Fait à Les Hauts Talican, le 10 juin 2022, le Maire,



Philippe LOGEAY

À retourner à la fin de l'enquête à :

Préfecture de l'Oise
Direction des collectivités locales et des élections
À l'attention de M Vincent RENON
vincent.renon@oise.gouv.fr
1, place de la préfecture
60022 BEAUVAIS Cedex